

## Commune D'ORVAULT

### DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

### ARRONDISSEMENT

NANTES

### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du six décembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Monsieur Florent THOMAS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. Dominique FOLLUT

### **Absents ayant donné pouvoir** :

M. Dominique GOMEZ	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	Mme Linda PAYET
Mme Stéphanie BELLANGER,	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Cyrienne FOUQUET-HENRI	donne procuration à	M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **01. Installation d'un nouveau conseiller municipal – Commissions et répartition des indemnités de fonction**

### ***Monsieur le Maire rapporte :***

Monsieur Francis WETTA a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Monsieur Elie BRISSON, premier candidat non élu sur la liste conduite par Monsieur Sébastien ARROUET, n'a pas souhaité exercer les fonctions de conseiller municipal. Il en a été de même pour Madame Evelyne TRAMOY-GRELET.

Sollicité, le candidat suivant, Monsieur Florent THOMAS a accepté de siéger au sein du conseil municipal selon les dispositions de l'article L.270 du code électoral.

Comme le prévoit la loi, il devient conseiller municipal à la date de démission de l'élu qu'il remplace et doit être convoqué à la plus prochaine séance du conseil municipal au cours de laquelle il est installé dans ses fonctions.

Devenu de plein droit conseiller municipal le 1<sup>er</sup> octobre 2021, il est accueilli au sein de l'assemblée au cours de la présente séance.

Il convient donc de modifier la composition des commissions municipales et de l'intégrer dans la répartition des indemnités des élus.

Monsieur Francis WETTA siégeait en qualité de titulaire à la commission Cohésion sociale et en qualité de suppléant à la commission Ressources et Administration.

Il sera remplacé dans ces instances par Monsieur Florent THOMAS.

### **DECISION**

Sur proposition de Monsieur le Maire propose, conformément à l'article L.2121.22 du Code général des collectivités, dans le respect de la répartition proportionnelle des sièges des commissions telle qu'elle a été fixée par délibération du conseil municipal du 28 septembre dernier au Conseil municipal et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Florent THOMAS en qualité de membre titulaire de la commission Cohésion sociale et en qualité de suppléant à la commission Ressources et Administration,
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des indemnités de fonctions qui en résulte :ci-après-en annexe.

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en  
Préfecture le : 14 DEC. 2021  
Et par publication le : 14 DEC. 2021

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 14 décembre 2021  
**Pour le Maire**  
**Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**

<b>RECAPITULATIF - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS</b>		
<b>Fonction</b>	<b>Nom</b>	<b>Montant de l'indemnité brute</b> (valeur au 3 juillet 2020)
Maire	Jean-Sébastien GUITTON	3 400 €
Première adjointe	Dominique VIGNAUX	1 475 €
Adjoints	Lionel AUDION	1 268 €
	Marie-Paule GAILLOCHET	1 268 €
	Guillaume GUERINEAU	1 268 €
	Stéphane KERMARREC	1 268 €
	Armelle CHABIRAND	1 268 €
	Yann GUILLON	1 268 €
	Brigitte RAIMBAULT	1 268 €
	Christophe ANGOMARD	1 268 €
	Valérie DREYFUS	1 268 €
	Conseillers municipaux délégués (non membres NM)	Catherine LE TRIONNAIRE
Morvan DUPONT		400 €
Laurent DUBOST		400 €
Conseillers municipaux délégués (Membres NM)	Anne-Sophie JUDALET	100 €
	Vincent BOILEAU	100 €
Conseillers municipaux	Bernard PAUGAM	50 €
	Pierre ANNAIX	50 €
	Françoise NOBLET	50 €
	Dominique GOMEZ	50 €
	Sandrine BRUN	50 €
	Stéphanie BELLANGER	50 €
	Linda PAYET	50 €
	Ronan GILLES	50 €
	Jean-Yves ROUX	50 €
	Gilles BERREE	50 €
	Marylène JEGO	50 €
	Florence CORMERAIS	50 €
	Florent THOMAS	50 €
	Sébastien ARROUET	50 €
	Jean-Jacques DERRIEN	50 €
	Maryse PIVAUT	50 €
	Thierry BOUTIN	50 €
	Dominique FOLLUT	50 €
Cyriane FOUQUET-HENRI	50 €	

